

AVIS PUBLIC

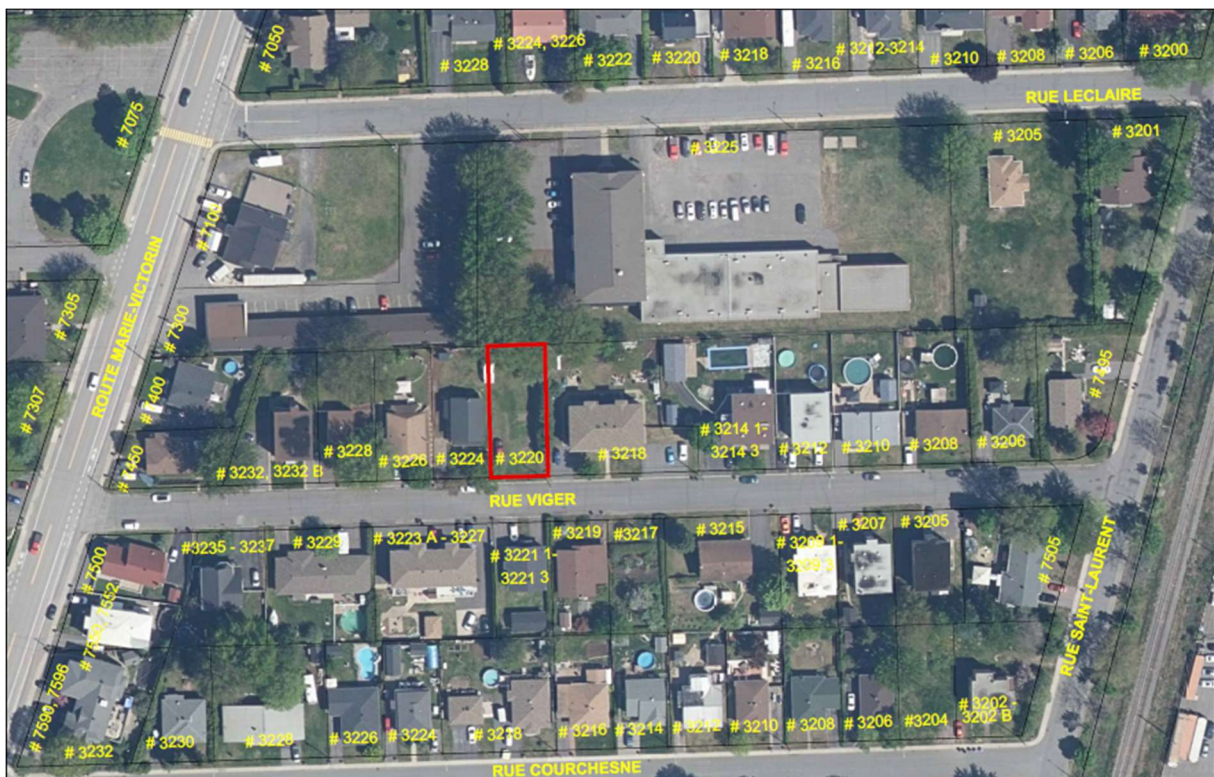
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu à l'hôtel de ville du 71, rue Charlotte, le lundi 14 septembre 2026 à compter de 19 h, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles suivants :

1. Propriété située au 3220, rue Viger

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale isolée sur le terrain visé, soit :

Réduire la largeur d'un terrain pour un usage projeté de la catégorie d'usages « Habitation de type familial » comprenant deux logements à 15,24 m au lieu de 18 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.



2. Propriété située au 190, rue Parenteau

Demande de dérogations mineures afin de régulariser l'implantation des bâtiments existants, soit :

Réduire la marge avant du bâtiment principal existant à 3,79 m au lieu de 6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Augmenter l'empiètement de la galerie arrière existante dans la marge de 6 m prescrite à la grille des spécifications à 3,62 m au lieu de 2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures en se présentant à cette séance du conseil municipal.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 26^e jour d'août 2026.

Le greffier,

René Chevalier